

# LA COMMUNAUTÉ SÉNÉGALAISE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants

*Résumé*



20

23

Les rapports annuels sur la présence en Italie des principales communautés étrangères - édités par la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration du ministère du Travail et des Politiques sociales - ont pour objectif d'étudier et d'analyser la présence sur le territoire italien des nationalités, n'appartenant pas à l'Union européenne, qui sont les plus importantes d'un point de vue numérique : Marocains, Albanais, Ukrainiens, Chinois, Indiens, Bangladais, Égyptiens, Philippines, Pakistanais, Sénégalais, Sri Lankais, Tunisiens, Péruviens et Équatoriens.

La contribution des institutions et des organismes qui ont mis à la disposition du ministère du Travail et des Politiques sociales les informations traitées par le secteur « Services pour l'intégration » de Sviluppo Lavoro Italia a également été fondamentale pour l'édition 2023. Nous remercions vivement l'ISTAT - Institut national de la statistique, l'INPS - Coordination statistique actuarielle générale, le ministère de l'Éducation et du Mérite, le ministère de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture, le CeSPI, les confédérations syndicales CGIL, CISL, UIL, UGL et l'U.O. pour leur collaboration active et de longue date. Applications de Data Science - Division des études et de la recherche de Sviluppo Lavoro Italia. La section sur l'inclusion financière a été rédigée par Daniele Frigeri, directeur de l'Observatoire national sur l'inclusion financière des migrants.

Les volumes complets des rapports communautaires, éditions 2012 - 2023, et leurs résumés (en italien et dans les principales langues étrangères) sont disponibles dans la section « Documenti e ricerche - Rapporti a cura della DG immigrazione e politiche di integrazione » (Documents et études - Rapports de la DG Politique d'immigration et d'intégration) du portail institutionnel [www.integrazionemigranti.gov.it](http://www.integrazionemigranti.gov.it) et dans l'espace « Studi e statistiche » (Études et statistiques) du site institutionnel du Ministère du Travail et des Politiques Sociales - [www.lavoro.gov.it](http://www.lavoro.gov.it). Aux mêmes adresses, en outre, une annexe statistique est disponible, où il est possible de trouver des informations complémentaires à celles incluses dans les rapports, ou d'approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2023 des rapports nationaux sur les principales communautés étrangères, la traduction dans les principales langues véhiculaires des résumés pertinents et le cahier de comparaison ont été produits par le secteur « Servizi per le politiche d'integrazione » (Services pour les politiques d'intégration) de Sviluppo Lavoro Italia, dans le cadre du projet « START- — Supporto alla programmazione integrata pluriennale in tema di lavoro, integrazione e inclusione » (Soutien à la programmation intégrée pluriannuelle sur l'emploi, l'intégration et l'inclusion).

## La communauté sénégalaise en Italie

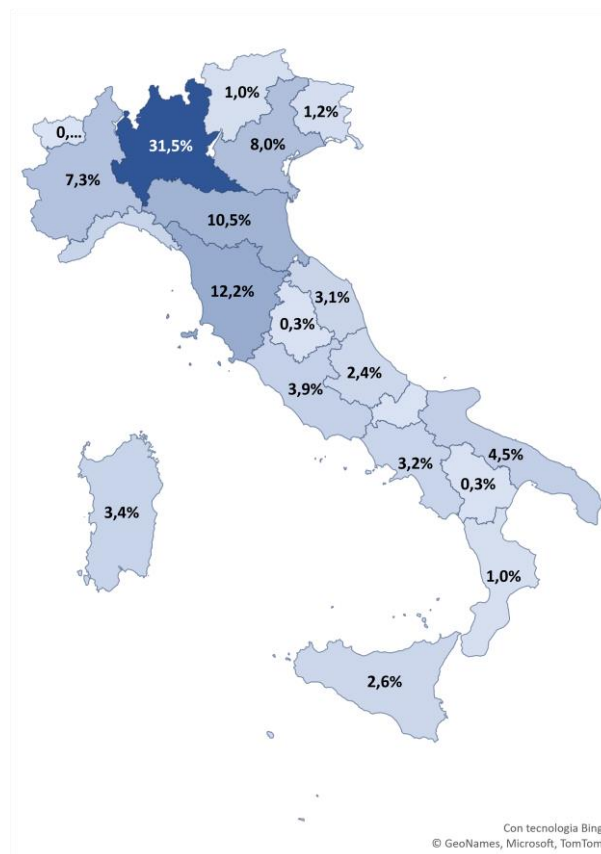
Il y avait **101 616** Sénégalais séjournant<sup>1</sup> légalement au 1er janvier 2023, soit 2,7 % des ressortissants de pays tiers en Italie ; un chiffre qui place la communauté en **douzième** position en termes de nombre, parmi les principaux ressortissants extracommunautaires. Conformément à la tendance générale des présences extracommunautaires (+4,7 %), la communauté sénégalaise a enregistré une augmentation, bien que moindre, de 1,4 % par rapport à l'année précédente<sup>2</sup>.

63 % des ressortissants sénégalais en Italie sont localisés dans le nord du pays, notamment en Lombardie (première région de présence sénégalaise), qui accueille 31,5 % d'entre eux, contre plus d'un quart pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires. Viennent ensuite la Toscane et l'Émilie-Romagne, où sont installés respectivement 12,2 % et 10,5 % du nombre total de citoyens sénégalais en Italie. La présence dans le sud de l'Italie est significative, où 17,6 % des citoyens sénégalais ont demandé ou renouvelé leur permis de séjour, avec une plus forte concentration dans les Pouilles (4,5 %), la Sardaigne (3,4 %) et la Campanie (3,2 %).

L'analyse démographique de la population sénégalaise fait apparaître un **déséquilibre marqué entre les sexes**, les femmes ne représentant que 27,5 % et les hommes les 72,5 % restants. La communauté sénégalaise est la troisième plus grande communauté extracommunautaire, après les communautés ukrainienne et pakistanaise, avec le plus haut degré de déséquilibre numérique entre les sexes.

L'âge moyen de la communauté sénégalaise en Italie est identique à celui de l'ensemble de la population extracommunautaire en Italie, soit 35,8 ans. Toutefois, le pourcentage de personnes âgées de moins de 30 ans est légèrement plus élevé chez les Sénégalais que chez les ressortissants extracommunautaires : 38,2 % contre 37,1 %, alors qu'il est de 26,7 % chez les Italiens. Bien que la présence de mineurs soit inférieure à celle de l'ensemble des ressortissants extracommunautaires, ils constituent toujours le groupe d'âge prédominant au sein de la communauté sénégalaise, représentant 18,6 % du total. En outre, la proportion d'adultes en âge de travailler est importante : 35,5 % des Sénégalais ont entre 40 et 59 ans, contre 31,7 % pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires. Les deux données de base montrent une prédominance de l'immigration masculine et une faible présence de ménages en raison des liens étroits avec les familles restées dans le pays d'origine et d'un modèle de migration de la communauté africaine davantage axé sur la mobilité circulaire.

Répartition de la population sénégalaise séjournant légalement en Italie. Données au 1er janvier 2023



Source : Élaboration du secteur SpINT de Sviluppo Lavoro Italia sur les données ISTAT

<sup>1</sup> Les statistiques sur les citoyens de pays tiers résidant régulièrement dans l'UE comprennent tous les étrangers originaires de pays tiers hors de l'Union européenne qui sont en possession d'un document de séjour valide (permis de séjour ou permis de séjour de longue durée de l'UE). Les étrangers séjournant légalement en Italie ne comptent pas tous comme résidents en Italie. La source statistique choisie inclut donc également les citoyens étrangers qui, pour quelle raison que ce soit, n'ont pas encore obtenu la résidence en Italie.

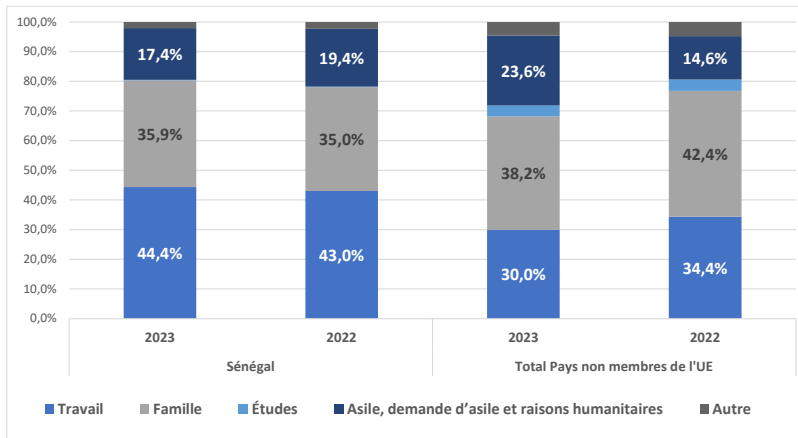
<sup>2</sup> En revanche, cette donnée statistique est très probablement liée aux acquisitions de la nationalité italienne, qui - comme on le sait - entraînent une réduction des statistiques, puisque les personnes qui deviennent italiennes ne sont plus comptées parmi les étrangers.

Ce qui caractérise la communauté, c'est en fait la prédominance des **ménages d'une seule personne**, dont l'incidence est plus élevée que dans l'ensemble de la population extracommunautaire : 28,8 % contre 16,2 %. Toutefois, la part des familles nombreuses de 5 à 7 personnes (26 % contre 22,7 %) et de plus de 8 personnes (environ 5 % contre 1 %) est également plus élevée. En revanche, la part des couples (12,6 %) correspond à celle de l'ensemble de la population de pays tiers, tandis que la communauté compte moins de familles moyennes/grandes : ménages de 3 à 4 personnes (37,7 %)³.

En 2022, **6 946 Sénégalais sont entrés en Italie**, soit 21,3 % de plus que l'année précédente⁴. Le principal motif d'entrée est le regroupement familial (48,2 %), en baisse toutefois de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Le deuxième motif d'entrée est le travail, avec 37,1 % des nouveaux permis de séjour délivrés, soit une croissance de 85 % par rapport à 2021. Le nombre d'entrées pour demande d'asile ou liée à la possession d'une forme de protection est également important, s'élevant à 10,7 % (en hausse de 38,3 %).

L'analyse de la typologie des permis de séjour montre une forte stabilisation : **la part des résidents de longue durée⁵ au sein de la communauté au 1er janvier 2023 est en effet de 63,3 %, une part supérieure de plus de 3 % à celle enregistrée pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires**, ce qui place la communauté sénégalaise en dixième position parmi les principales communautés extracommunautaires, en termes d'incidence des résidents de longue durée.

**Permis de séjour de courte durée, par type et par nationalité (en %) Données au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2022**



Source : Élaboration du secteur SpINT de Sviluppo Lavoro Italia sur les données ISTAT - Ministère de l'Intérieur

Parmi les titres soumis à renouvellement, les motifs liés au travail prédominent, avec une incidence de 44,4 %. Ce pourcentage est supérieur de plus de 14 % à celui enregistré pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires, pour lesquels les motifs liés au travail représentent le deuxième motif de séjour, précédé uniquement par les motifs familiaux. Viennent ensuite, pour la communauté étudiée, les motifs familiaux avec une incidence d'environ 36 %, soit environ 2 % de moins que pour l'ensemble des ressortissants extracommunautaires. Le troisième motif de séjour est la

demande d'asile ou la possession d'une forme de protection, avec une incidence légèrement inférieure à celle de la population extracommunautaire dans son ensemble (17,4 % contre 23,6 %). L'analyse des données démographiques et des titres de séjour révèle un bon niveau de stabilisation, comme en témoigne le nombre élevé de permis de séjour de longue durée. En revanche, cette stabilité n'a pas toujours permis le regroupement familial, de sorte que les liens avec le pays d'origine et les membres de la famille qui y sont restés demeurent étroits.

Le **profil dominant** - mais non exclusif - des salariés sénégalais est celui d'**hommes occupant des emplois manuels spécialisés dans l'industrie**.

³ Source : RCFL ISTAT - Année 2022.

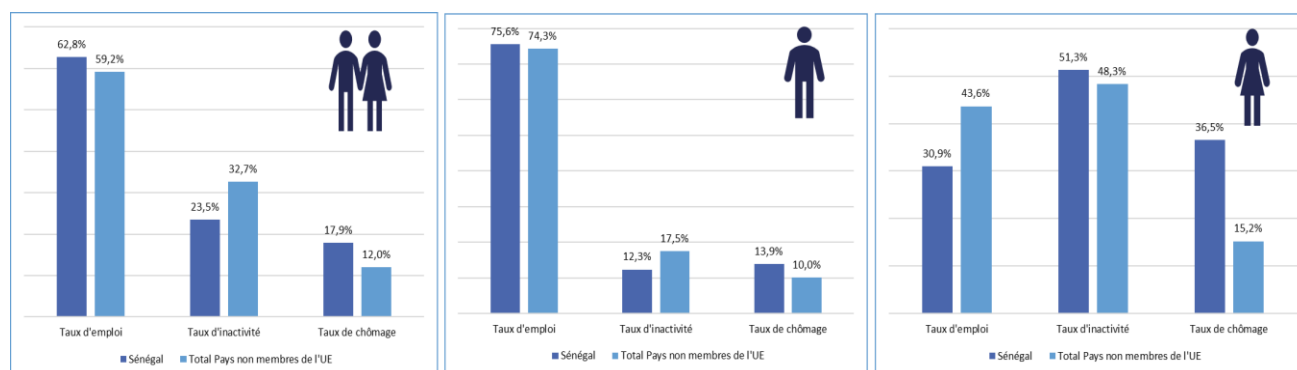
⁴ L'augmentation enregistrée pour l'ensemble de la population extracommunautaire a été de 85,9 %, un chiffre qui peut être lié à la fois à la guerre en Ukraine, qui a entraîné l'entrée d'environ 148 000 personnes fuyant l'Europe de l'Est (principalement avec des permis de protection spéciaux), et à la régularisation des ressortissants déjà présents dans le pays à la suite du décret-loi 34 de 2020, dont les demandes ont été examinées pour une bonne part au cours de l'année 2022.

⁵ Le permis de séjour de résident de longue durée dans l'UE peut être délivré à un ressortissant étranger titulaire d'un permis de séjour en cours de validité depuis au moins cinq ans, à condition qu'il puisse prouver qu'il dispose d'un revenu minimum non inférieur à l'allocation sociale calculée annuellement.

La population sénégalaise en Italie est bien intégrée dans le marché du travail et obtient de bons résultats en termes d'emploi par rapport à l'ensemble de la population provenant de pays tiers : le taux d'emploi est de 62,8 % (contre 59,2 % pour l'ensemble de la population extracommunautaire), le taux de chômage est de 17,9 % (contre 12 % pour l'ensemble de la population extracommunautaire), tandis que la part des personnes inactives âgées de 15 à 64 ans est de 23,5 % (contre 32,7 % pour l'ensemble de la population de pays tiers).

La répartition par genre des personnes employées confirme la faible importance de la composante féminine de la communauté sur le marché du travail italien. En fait, la part des femmes parmi les personnes employées de la même nationalité est de 13,9 % (chez les ressortissants extracommunautaires, cette part s'élève à 37 %). La communauté affiche un taux d'emploi des femmes inférieur à celui de l'ensemble des femmes extracommunautaires (30,9 % contre 43,6 % pour l'ensemble), bien qu'il soit en hausse de 2,8 %.

#### Population (15 ans et plus) et principaux indicateurs du marché du travail par genre et nationalité (en %) Année 2022



Source : Élaboration du secteur SpINT de Sviluppo Lavoro Italia sur les microdonnées RCFL - ISTAT

La répartition des salariés d'origine sénégalaise dans **les secteurs d'activité économique** montre une prédominance du secteur de *l'industrie* : plus de 44 % des salariés de la communauté travaillent dans ce secteur, contre 19,9 % de l'ensemble des ressortissants extracommunautaires considérés, soit 7 % des salariés extracommunautaires du secteur industriel en Italie. Environ 14 % des salariés sénégalais sont employés dans *le commerce* et 13 % dans *les transports et les services aux entreprises*. Le secteur de *l'hébergement et de la restauration* arrive en quatrième position, avec une incidence de 11,4 %.

Il y avait **16 938** propriétaires d'**entreprises individuelles** nés au Sénégal au 31 décembre 2022, soit 4,3 % des entrepreneurs extracommunautaires en Italie. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrepreneurs sénégalais a diminué de 7,1 %, alors que les entrepreneurs extracommunautaires dans leur ensemble n'ont connu qu'une légère baisse (-0,8 %). Dans la communauté sénégalaise, la majorité des entrepreneurs individuels sont des hommes, représentant environ 89 % du total. Il existe une forte spécialisation sectorielle des entreprises dirigées par des Sénégalais dans *le commerce et les transports*, où 83,8 % des entreprises individuelles sénégalaises opèrent. Ce niveau de spécialisation est un trait caractéristique de cette communauté, dont les entrepreneurs représentent 9,1 % des entrepreneurs individuels extracommunautaires du secteur.

Les données relatives à certaines mesures sociales et, en particulier, aux compléments salariaux montrent que, pour la communauté sénégalaise, le parcours d'intégration dans le tissu socio-économique italien est assez mûr. 4,7 % des bénéficiaires de compléments salariaux extracommunautaires sont sénégalais, un pourcentage qui s'élève à 4,9 % dans le cas du *Fonds d'indemnisation extraordinaire du chômage partiel (CIGS)*. La communauté est également particulièrement concernée par les allocations de chômage, surtout si l'on considère que 4,4 % des bénéficiaires de l'indemnité NASPI sont des citoyens sénégalais. Conformément à la composition par âge de la communauté, avec une prédominance des groupes d'âge plus jeunes, la proportion de Sénégalais parmi les bénéficiaires extracommunautaires de *pensions de vieillesse* est plutôt faible (1,6 %). Le pourcentage de bénéficiaires de pensions sociales est également faible (2,2 %), mais atteint 2,6 % pour les *allocations d'accompagnement* et assimilées et 2,4 % en cas d'*invalidité civile*.

La faible incidence des *prestations de maternité*<sup>6</sup> : 2 %, doit être lue en tenant compte de la faible participation des femmes sénégalaises au marché du travail italien. En revanche, on compte près de 1 700 bénéficiaires sénégalais du congé parental, soit 6,2 % de l'ensemble des bénéficiaires extracommunautaires de cette mesure de soutien aux familles. Enfin, en ce qui concerne la communauté sénégalaise, 10 105 ménages bénéficient du revenu de citoyenneté (RdC) ou de la pension de citoyenneté (PdC), soit 5,7 % des allocataires extracommunautaires.

---

<sup>6</sup> Également connue sous le nom d'« allocation d'abstention obligatoire », elle constitue une forme d'aide au revenu en lieu et place du salaire et est versée aux travailleuses qui doivent s'absenter du travail en raison d'une grossesse ou d'un accouchement pendant une durée totale de 5 mois.

